



Cotonou, le 17 août 2022

N° 1638 MESRS/DC/SGM/DBAU/SAUA/DAUE/SA

## COMMUNIQUE

(A diffuser)

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) communique :

Les candidats admis aux concours d'entrée à l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) de Yaoundé, sont invités à déposer de toute urgence un dossier de demande de bourses nationales à la Direction des Bourses et Aides universitaires (DBAU).

Il s'agit de :

N°	NOM ET PRENOMS
01	DOSSA Tolofon Jaïrus Renaud
02	AZONHOUMON Houégnon C. Prudence
03	TEKO François Dieu Bénit Mikaël
04	ZOUTOUNNOU Mahuton Firmine
05	AHOUETOGNON Agossou Martin
06	DOUROSSIMI Bolanlé Dominique
07	ADODE HOUSSA S. Sourou U. Jacqueline

**Ledit dossier de demande de bourses doit comporter les pièces ci-après :**

- 1- une (01) demande manuscrite de demande de bourse adressée au Directeur des Bourses et Aides Universitaires ;
- 2- une (01) copie légalisée de l'attestation ou du diplôme de base utilisé pour participer au concours ;

- 3- une (01) copie légalisée des relevés de notes du diplôme de base utilisé pour participer au concours ;
- 4- une (01) copie légalisée du certificat de nationalité ;
- 5- une (01) copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- 6- une (01) copie légalisée du passeport ou de la Carte Nationale d'Identité ;
- 7- l'originale de la quittance délivrée par le Trésor Public après le paiement sur le compte **BJ6600100100000010443115-DBSU** des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ;
- 8- une (01) chemise dossier cartonnée à rabat (**couleur jaune**).

**Les critères d'éligibilité aux bourses sont :**

- être de nationalité béninoise ;
- ne pas être boursier en cours d'étude dans les Universités Publiques du Bénin ;
- être admis au concours ;
- être âgé de vingt-six (26) ans au plus au 31 décembre de l'année d'obtention du diplôme de base utilisé pour participer au concours ;
- être inscrit à l'IFORD et y suivre effectivement les activités académiques ;
- avoir déposé à la Direction des Bourses et Aides Universitaire (DBAU) un dossier de demande de bourse dans le délai requis.

La date limite de dépôt desdits dossiers à la Direction des Bourses et Aides universitaires est fixée au **lundi août 2022 à 17 heures 00 minute**.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche Scientifique et P.O.



**Ansèque GOMEZ COAMI**  
Secrétaire Général du Ministère